

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU LUNDI 10 JUIN 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	4
2024-102 Election de nouveaux conseillers communautaires	4
VIE CITOYENNE	5
2024-103 Approbation du contrat de ville de Nevers Agglomération 2024-2030 – Engagements Quartiers 2030 »	5

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Merci d’être présents à ce Conseil municipal exceptionnel. C’est un Conseil technique, notamment pour élire trois nouveaux élus à l’Agglomération suite à la venue de Saint-Eloi.

Je voudrais d’abord vous présenter M. Florent Barrier. Il remplace Jean-Pierre Augé, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il est devenu, au sein de la Ville de Nevers, à la fois Directeur des Services Techniques mais aussi Directeur Général Adjoint Technique. Bienvenue à Nevers, et bienvenue à votre premier Conseil municipal.

Je vous propose de désigner deux secrétaires de séance. Je propose que ce soit Daniel Devoise et Florence Vard. Pas d’opposition ? Ni d’abstention ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l’unanimité.

(M. Derouault demande la parole)

M. le Maire – Un instant. Je constitue le Conseil. Sauf si votre intervention concerne cela. Allez-y, Monsieur Derouault.

M. Derouault – Je vois qu’il y a un élu dans le fond de la salle qui n’est pas souvent là ; vous auriez pu aussi en profiter pour le désigner. Un élu qui ne participe pas souvent aux commissions et aux débats. C’est dommage, dans la période actuelle.

M. le Maire – C’est sa responsabilité. Je propose, le Conseil dispose ; il a validé à l’unanimité ma proposition. Je ne vais pas m’adapter aux présences des uns et des autres, pour faire plaisir. Chacun en tirera les leçons. Et puis je rappelle que nous aurons bientôt un Conseil municipal plus complet. Si Monsieur Baudry est là, nous pourrions lui proposer.

Nous avons deux points, et quelques questions. J’ai cru comprendre qu’elles étaient diminuées en nombre. Nous verrons si nous disposons du temps nécessaire, puisque j’ai une obligation média à 19 heures, mais nous y répondrons volontiers, que ce soit à ce Conseil ou à l’autre. Nous avons la faculté de repousser, ou pas ; mais, si nous avons le temps, nous le ferons.

Le quorum est atteint, pour ce Conseil municipal, qui est également retransmis, comme les autres.

En matière de procurations, Isabelle Kozmin fait confiance à Françoise Herve, Walid Ghessab à Daniel Devoise, Jean-Luc Dechauffour à Céline Morini, Anne Wozniak à moi-même, Christine Kronenberg à Amandine Boujlilat, Guillaume Largeron à Michel Suet, jusqu’à son retour, Iris Gallois à Claude Loron, Philippe Cordier à Corinne Mangel, François Diot à Jimmy Derouault.

Je précise que j’excuse Guillaume Largeron, qui siège en Conseil d’école de l’Oratoire. Il me semble important qu’il puisse y être présent. Je lui ai donc demandé de donner pouvoir. Je le dis, parce que c’est l’un des candidats à l’élection au Conseil communautaire. Jean-Luc Dechauffour avait pris des dispositions de quelque repos mérité, et il ne pouvait pas annuler ; c’est la raison pour laquelle il ne sera pas là ce soir, puisque j’ai dû fixer ce Conseil rapidement.

Je précise que ce Conseil a été fixé rapidement parce que nous devons délibérer dans un temps donné, et notamment avant le prochain Conseil communautaire de la fin du mois de juin. Chaque commune doit se prononcer pour la proposition de ses élus.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2024-102 Election de nouveaux conseillers communautaires

M. le Maire – Pour l'élection de nouveaux conseillers communautaires, nous avons à désigner deux assesseurs pour les votes. Je propose que ce soit M. Baudry et Mme Boujlilat.

La Ville de Nevers disposera au total de 25 sièges de conseillers communautaires. C'est un scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant paritaire, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui revient, le ou les sièges non pourvus sont alors attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Je vais demander de donner connaissance des candidats à l'élection au Conseil communautaire.

Céline Morini, en remplacement du Président de groupe.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Pour la liste « Nevers à venir », sont proposés :

- . Jean-Luc Dechauffour
- . Laëtitia Sanvoisin
- . Guillaume LARGERON.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres candidatures ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Oui. Pour la liste « Nevers Ecologique et Solidaire », nous proposons :

- . Sandra Pardal
- . Jimmy Derouault, moi-même.

M. le Maire – Très bien. Je vais inviter les scrutateurs et assesseurs à prendre place vers l'urne. Je vais demander à ce que l'on distribue les bulletins de vote. Pour ceux qui ont pouvoir, ils auront deux bulletins de vote. Nous distribuons les bulletins de chaque liste.

Je rappelle de manière très pragmatique les règles. Chaque élu municipal choisit un bulletin. Il ne met qu'un bulletin dans l'enveloppe. S'il y en a deux, cela sera considéré comme nul. S'il y a une rature sur l'un des bulletins ou un nom retiré ou ajouté, c'est considéré comme nul. Les bulletins, pour qu'ils soient valables, doivent donc être uniques dans l'enveloppe. Vous avez deux enveloppes pour ceux qui ont des pouvoirs ; donc un bulletin dans chaque enveloppe. S'il y a une modification du bulletin, le vote ne sera pas compté. Il y a aussi le vote blanc qui est possible.

(Il est procédé aux opérations de vote.)

Sont constatés les résultats suivants :

Votants : 39
Suffrages déclarés blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 37
Liste « Nevers à venir » : 31 voix
Liste « Nevers Ecologique et Solidaire » : 6 voix

M. le Maire – Nous tenons compte des suffrages exprimés, ce qui veut dire que nous devons enlever les deux bulletins blancs. Cela fait donc 37 suffrages exprimés.

Le quotient électoral est de 12,33.

La liste A, « Nevers à venir » obtient 31 voix. Elle obtient 2 sièges.
La liste B, « Nevers Ecologique et Solidaire » obtient 6 voix. Elle n'obtient aucun siège.

La deuxième étape consiste en l'attribution à la plus forte moyenne des sièges non pourvus par le quotient. Il reste un siège à attribuer.

La liste A, « Nevers à venir », avec 31 voix, divisé par le nombre de sièges attribués plus une unité, obtient un chiffre de 10,33.

La liste B, « Nevers Ecologique et Solidaire », avec 6 voix, divisé par le nombre de sièges attribués plus une unité, obtient le chiffre de 6.

La liste A obtient donc le troisième siège.

Les trois sièges pour siéger au Conseil de Nevers Agglomération à titre complémentaire sont attribués aux élus proposés par la liste « Nevers à venir », soit :

- Jean-Luc Dechauffour
- Laëtitia Sanvoisin
- Guillaume Largeton.

VIE CITOYENNE

2024-103

Approbation du contrat de ville de Nevers Agglomération 2024-2030 – Engagements Quartiers 2030 »

M. le Maire – Nous allons évoquer ensuite le point sur l'approbation du contrat de ville de Nevers Agglomération 2024-2030, puisqu'il est important de signer au plus tôt le contrat de Ville. Pour les élus communautaires, nous avons évoqué ce point lors du dernier Conseil. Nous devons en référer au Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à le faire aujourd'hui, et nous aurons normalement la signature du contrat de ville le 8 juillet.

Amandine Boujlilat, pour une synthèse de la présentation.

Mme Boujlilat – Vous le savez, le contrat de ville est l'outil premier de la mise en œuvre de la politique de la ville ; il permet de formaliser les engagements politiques pris par les signataires, et il porte l'ambition d'une approche globale entre l'urbain, l'économique et le social.

Le précédent Contrat de Ville est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Après une période d'évaluation du contrat de ville 2015-2022, une nouvelle étape s'est amorcée dès le dernier semestre 2023 pour élaborer, en partenariat avec l'ensemble des signataires, acteurs et habitants – nous tenons beaucoup à ce que les habitants puissent prendre part à la construction de ce nouveau contrat de ville – un futur contrat de ville que l'on appelle maintenant « Engagements Quartiers 2030 », et qui court donc de 2024 à 2030.

Nous avons un nouveau contrat renouvelé pour une période de 6 ans, avec des outils d'intervention de la politique de la ville, mais surtout une volonté de construire une vision

stratégique tournée davantage vers les problématiques du quotidien qui ont été exprimées par les habitants lors de l'évaluation et lors de la concertation.

Une nouvelle géographie prioritaire a été redéfinie par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), au cours du second semestre 2023.

Elle est fondée à la fois sur le critère du revenu médian et la concentration de population.

Les critères cumulatifs sont les suivants :

- Quartier d'au moins 1 000 habitants,
- Dans une unité urbaine d'au moins 10 000 habitants,
- Un revenu médian inférieur au seuil de bas revenu.

Je rappelle que le quartier Saint-Laurent à Cosne est aussi un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Pour le département de la Nièvre, le nombre d'habitants ne pouvait dépasser 6 900 habitants, tous QPV confondus.

Suite au décret du 28 décembre 2023, nous apprenions que trois quartiers prioritaires étaient fléchés à Nevers :

- la Grande Pâture - les Montôts,
- le Banlay,
- les Bords de Loire - Courlis - la Baratte, pour lesquels nous sommes intervenus, avec le Maire, de façon à ce que La Baratte puisse toujours faire partie du périmètre de la politique de la ville, et pour qu'il soit donc regroupé avec le quartier des Bords de Loire, parce qu'il ne nous paraissait pas concevable de perdre un QPV. C'est la résultante de cette négociation.

Par ailleurs, pour le territoire de Nevers Agglomération, des zones de vulnérabilités complémentaires ont été définies sur la base des critères suivants :

- secteurs accueillant une population avec un revenu médian inférieur au seuil de plus bas revenu,
- secteurs aux caractéristiques urbaines marquées par un habitat collectif ou semi-collectifs HLM,
- secteurs dont la prédominance de situations d'isolement (familles monoparentales, personnes seules, personnes âgées) est marquée.
- secteurs où les indicateurs de réussite scolaire dans les établissements sont plus faibles qu'ailleurs.

Pour Nevers, les secteurs qui cumulent ces indicateurs de fragilité nous ont aussi amenés à flécher le centre-ville, et plus particulièrement la rue de la Barre, la rue de Nièvre, et le quartier du Maupas.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de ville, le souhait partagé des pilotes a été d'axer un contrat de ville qui soit vraiment ciblé sur des priorités moins nombreuses que le précédent, mais avec de plus fortes synergies, et une optimisation des moyens, pour que l'on soit vraiment sur des actions beaucoup plus concrètes, beaucoup plus mesurables et réalisables.

5 priorités ont été définies, et des objectifs opérationnels ont été validés lors d'un comité de pilotage le 22 mars 2024. Ces 5 priorités sont les suivantes :

• **Priorité 1 : améliorer le cadre de vie**

Ce point est beaucoup ressorti de la concertation avec les habitants. C'est donc ce qui nous paraissait important de faire ressortir en premier.

3 enjeux ont été déterminés :

Enjeu : S'approprier les espaces

- . Investir notamment les espaces laissés vides par les démolitions, réaliser des aménagements de certains espaces verts avec les habitants et les associations des quartiers, un peu à l'image de ce qui se passe avec « Banlay Fertile »,
- Imaginer de nouveaux lieux qui puissent permettre aux habitants de tisser du lien, de se retrouver, et de favoriser la mixité dans la fréquentation des équipements,
- Continuer à accompagner les habitants dans l'appropriation du NPNRU, le projet de renouvellement urbain du Banlay,
- Encourager, dans chaque quartier, l'appropriation de l'espace public en créant des événements sportifs, culturels, artistiques, écologiques, pour renforcer les liens entre habitants.

Enjeu : Maintenir et développer une offre de services répondant aux besoins des habitants et participant à l'attractivité des quartiers

- Garantir une présence importante des services de proximité dans les quartiers prioritaires.
- Favoriser le développement des activités et/ou services économiques, et tout ce qui participe, d'une manière générale, à favoriser l'attractivité résidentielle.

Enjeu : Faire des enjeux de transition écologique une opportunité pour l'amélioration du quotidien des habitants

- Lutter contre les décharges sauvages sur les espaces publics et privés des quartiers,
- Expérimenter de nouvelles actions sur la question des encombrants et du réemploi.

• **Priorité 2 : Accompagner les personnes en situation de fragilité**

Nous avons détecté trois enjeux autour de cette priorité.

Enjeu : Développer la prévention en matière de santé et faciliter l'accès aux soins

- Renforcer le parcours santé en sensibilisant les familles et les enfants. Il s'agit là véritablement d'englober l'aspect « familles », et de travailler en lien étroit avec les parents.
- Lutter contre la consommation de drogues et toutes les formes d'addictions, car c'est un sujet qu'il faut aussi traiter.

Enjeu : Promouvoir une alimentation durable

- Permettre à tous un accès à une alimentation durable, quel que soit le quartier dans lequel on vit.
- Soutenir des initiatives favorisant le circuit court. Quel que soit le quartier d'où l'on vient, on peut et on doit avoir accès à une alimentation équilibrée et de qualité, et surtout avec les maraîchers qui sont présents sur notre territoire.

Enjeu : Lutter contre toutes les formes de vulnérabilité

- Lutter contre l'isolement : repérer et accompagner les publics en situation de fragilité en lien avec les bailleurs sociaux et le CCAS (public jeunes, personnes âgées),
- Lutter contre la précarité alimentaire,
- Lutter contre la précarité énergétique dans le logement,
- Lutter contre la fracture numérique.

• **Priorité 3 : Favoriser l'accès à l'emploi**

Nous avons détecté deux enjeux principaux.

Enjeu : Lien à renforcer avec le monde de l'entreprise

- Développer les passerelles entre les habitants des quartiers et le monde de l'entreprise en promouvant auprès d'elles, l'insertion par l'activité économique, les clauses d'insertion sociale, les emplois francs,
- Encourager l'entreprenariat. C'est vraiment un élément auquel nous souhaitons nous atteler, car, quand on est issu d'un quartier « politique de la ville », on n'a pas toujours toutes les clés d'accès au monde de l'entreprenariat, et il s'agit d'aller plus loin sur cette question.

Enjeu : Coordonner l'accompagnement pour le retour à l'emploi

- Faciliter l'accès des habitants à la formation et aux différents dispositifs d'accompagnement pour l'insertion professionnelle,
- Prévenir la marginalisation de certains jeunes en travaillant les compétences de savoir-être en lien avec le réseau France Travail,
- Lutter contre l'illettrisme,
- Lever les freins liés à la mobilité.

• **Priorité 4 : Favoriser la réussite éducative**

Elle était déjà évidemment présente, comme d'ailleurs certaines priorités, dans le précédent contrat de ville. Il s'agit de poursuivre le travail enclenché.

Enjeu : Soutenir les actions de parentalité

- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif,
- Renforcer les liens parents/école.

Enjeu : Créer les conditions favorables à la réussite

- Favoriser l'engagement et l'implication des jeunes,
- Agir dès le plus jeune âge en prévention (harcèlement, lutte contre les stéréotypes...)
- Renforcer les partenariats entre les professionnels de l'éducation, et notamment au travers du travail mené avec les Cités Éducatives, pour lesquelles nous souhaitons demander une poursuite du dispositif.

• **Priorité 5 : Améliorer la sécurité, prévenir la délinquance**

Enjeu : Favoriser la coordination et le travail partenarial

- En lien avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), installer et mettre en œuvre des cellules de coordination favorisant les échanges d'informations entre les différents professionnels de terrain. Cela a déjà porté ses fruits. L'idée est vraiment de poursuivre en ce sens.
- Renforcer la présence humaine, à travers des médiateurs qui soient formés. Je pense que c'est déjà notre cas, mais en travaillant aussi en lien étroit avec le Département sur la question des éducateurs spécialisés, des éducateurs de rue, dont nous avons absolument besoin. L'idée est vraiment aussi d'être sur une démarche partenariale sur ce sujet, qui est important.

Enjeu : Développer la prévention

- Accompagner les familles dans l'exercice de la parentalité,
- Renforcer le lien police/ population, en favorisant des temps de rencontre et des espaces de dialogue,
- Prévenir les actes de délinquance ou d'incivilité à travers des actions éducatives, citoyennes, sportives,
- Lutter contre toutes formes de violences intrafamiliales et/ou faites aux femmes,

• **Une priorité transversale : favoriser les différentes formes de mixité**

Il nous paraissait important de mettre ce point comme axe transversal, qui vient chapeauter l'ensemble des priorités.

Les partenaires signataires, suivant leur expertise et champ de compétences, se sont positionnés en tant que co-pilotes, contributeurs, tout en s'assurant prioritairement de la mobilisation des moyens de droit commun.

La gouvernance et l'évaluation du contrat de ville seront assurées évidemment conjointement par l'État et Nevers Agglomération.

M. le Maire – Merci beaucoup. Il y a à la fois des points en continuité et puis des éléments nouveaux par rapport au précédent contrat de ville.

Avez-vous des interventions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Nous soulignons la vertu de ces engagements. Nous espérons qu'il y aura aussi des financements pour mettre en place tout ce qui a été proposé.

M. le Maire – L'objectif, au-delà de ce qui est écrit, est de pouvoir le mener évidemment, vous avez raison, avec des co-financements de l'État, des bailleurs, et des signataires, qui sont très nombreux, ce qui explique le temps pris à mettre tout cela en orchestration.

Pas d'autres observations ?

Normalement, il est prévu une signature avec la ministre le 8 juillet, dans le cadre de l'inauguration de la route départementale 907, et d'un comité de pilotage de l'ANRU.

Nous allons voter ce contrat de ville, pour que nous puissions le signer.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS

M. le Maire – Nous avons le temps de prendre une question. La parole est à M. Derouault.

M. Derouault – C'est lié à l'actualité. Pourriez-vous nous expliquer comment on en est arrivé à ne plus profiter de l'animation musicale et de danse de l'association « Les trois temps des Saules » au kiosque du parc Roger Salengro au mois de juin, comme cela se faisait les années précédentes ?

M. le Maire – Je vais laisser Martine Mazoyer vous répondre.

Mme Mazoyer – Bonsoir à tous. Effectivement, comme nous en avons parlé en commission, où vous avez évoqué ce sujet, l'association « Les trois temps des Saules » ne m'a pas contactée directement, mais m'a contactée *via* une personne du conseil de quartier. Un rendez-vous a été pris avec le président de l'association.

Effectivement, ils occupaient le kiosque 4 à 5 mercredis du mois de juin. Je leur ai expliqué que nous ne pouvons pas mettre à disposition l'espace public gratuitement, et je les ai invités à me faire une proposition de ce que l'association était en mesure de payer pour une animation globale, sachant que nous pourrions nous arranger sur un prix global pour les 4 ou 5 animations.

Je n'ai pas eu de réponse de leur part. Le président m'a dit qu'il fallait qu'il contacte son Conseil d'administration. Suite à cela, je n'ai pas eu de réponse du président, et je l'ai su par le conseil de quartier.

Je voudrais signaler tout de même que cette association se produisait de son propre chef, que c'est une association de Coulanges, et qui est subventionnée par la mairie de Coulanges à hauteur de 1 275 € par an. La mairie de Coulanges met aussi gratuitement la salle des Saules à sa disposition.

Je pense qu'étant donné que c'est une association de Coulanges, il n'y a pas de raisons que les Neversois paient, puisque vous avez même proposé qu'on les paie pour l'animation. Mais ce n'est pas la municipalité qui leur a demandé d'animer le kiosque.

Après, je regrette qu'ils n'aient pas fait une proposition, comme je leur ai suggéré, pour leur faire un tarif global sur les 4 ou 5 animations qu'ils faisaient.

Ils ont choisi de se replier sur Coulanges ; c'est leur choix. Mais je dis qu'ils ont quand même une subvention assez importante de la mairie de Coulanges.

M. le Maire –

Merci.

Vous avez une explication, voilà. Je pense qu'il aurait peut-être fallu un meilleur dialogue. Nous avons une tarification pour l'ensemble des équipements municipaux, ne serait-ce que pour avoir un peu de moyens pour les entretenir. Quand des structures associatives nous expliquent que c'est trop coûteux, nous essayons de trouver une solution, avec aussi parfois des gratuités s'il y a une convergence avec un besoin de la municipalité, et je pense donc que cela peut être retravaillé. S'ils veulent revenir au kiosque une autre année, il faudrait aussi que les dossiers soient expliqués aux élus, puisque Martine Mazoyer l'a appris un peu incidemment. Mais nous n'avons rien contre eux.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Ce n'est pas pour polémiquer. Je ne comprends pas bien la démarche. En fait, c'est plutôt une animation en faveur de la ville de Nevers. Parfois il nous arrive même de payer pour avoir des animations. Là, cela faisait une animation gratuitement au parc, pour la ville. Par ailleurs, c'est une association qui appartient à l'agglomération. Dans le cadre de l'agglomération, cela peut paraître normal que l'association puisse bénéficier du parc. Je m'excuse de cette question, qui est sans doute naïve, mais, bon...

M. le Maire –

Ne vous excusez pas. Il n'y a pas de question naïve. Il n'y a que des réponses, parfois ; mais que je ne vous ferai pas naïve.

Il n'y a pas de blocage de notre part.

Par contre, pour être en lien et faire une animation avec la Ville, faut-il en parler à la Ville ; on ne décide pas comme cela de se poser et de faire quelque chose. Pourquoi pas ? Nous faisons parfois venir des structures d'ailleurs parce que nous n'avons pas forcément soit la disponibilité sur place, soit même la structure que l'on aimerait avoir. Nous ne sommes fermés à rien, mais on ne prend pas quelque chose en disant « je veux que ça soit gratuit et j'anime » ; on échange avec la Ville. Je suis très ouvert pour qu'il y ait le plus d'animations possible. Si ça peut rentrer dans un des besoins que nous avons, que ce soit ici ou ailleurs, on voit les choses différemment que de demander juste une salle à la Ville de Nevers pour soi-même. Vous voyez ce que je veux dire. Or, c'est comme ça que cela nous a été présenté.

Après, il n'y a pas eu d'échanges, il n'y a pas de discussions. Quand nous leur avons dit le coût, ils ont dit qu'ils ne feraient plus rien. Nous prenons acte. D'autres structures expliquent pourquoi cela leur est difficile, mais, là, on n'a pas d'éléments ; c'est eux qui ont décidé de renoncer. J'invite quand même les structures associatives à dialoguer avec les élus concernés, y compris les adjoints de quartier, quand c'est le cas.

Je pense qu'il n'y a pas un vrai sujet ; il y a peut-être une incompréhension, mais il y a peut-être une façon de présenter les choses aussi.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Je ne pense pas qu'il y ait une incompréhension. J'étais désolée – et je l'ai expliqué au président de l'association – qu'il ne m'en ait pas parlé directement, et qu'on n'ait pas trouvé un terrain d'entente. Lui-même devait faire une proposition de coûts pour l'ensemble des animations. Je n'étais absolument pas fermée à faire un geste même conséquent pour qu'ils continuent à se produire au kiosque. Ils n'ont pas voulu. Je regrette aussi qu'ils n'aient quand même pas envoyé un mail pour me dire que finalement ils n'acceptaient pas ma suggestion. Je trouve ça un peu dommage.

M. le Maire – J'invite ceux qui nous sollicitent à venir quand même motiver leurs projets.

Je vous remercie d'avoir participé à ce Conseil exceptionnel...

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – C'était juste pour savoir si les réunions prévues cette semaine étaient maintenues, et si vous aviez pris des décisions par rapport au prochain Conseil d'agglomération ou municipal, ou si nous gardions nos dates.

M. le Maire – Nous gardons nos dates. La vie municipale et communautaire continue.

Je rappelle que la prochaine date du Conseil municipal, sauf vraiment impératif que je ne connaîtrais pas à ce jour, sera toujours le mardi 25 juin, à 18 h 30, avec les commissions qui le précéderont.

Merci de votre participation à ce Conseil exceptionnel.

La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 18 h 46.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Daniel Devoise

Denis Thuriot

Florence Vard